Les cours d'eau

La ville de Pessac est la source de 3 cours d'eau, à ciel ouvert ou canalisés. Savez-vous comment en prendre soin ?

Les différents cours d'eau à Pessac

Le Peugue

Le Peugue prend sa source dans le bois du même nom : Le bois des sources du Peugue, à l'ouest de la ville.
De 13,5 kilomètres de longueur, la rivière traverse Pessac avant de rejoindre la Garonne en passant par Mérignac et Bordeaux. Le Peugue est en grande partie canalisé à partir du Burck jusqu'aux boulevards.

Le ruisseau d'Ars

Le ruisseau d'Ars est une petite rivière majoritairement canalisée servant à maîtriser les inondations et collecter les eaux pluviales. Le ruisseau prend sa source à Pessac Ladonne, près de la Châtaigneraie. Sa partie à ciel ouvert porte un nom qui vous sera peut-être familier : le Lartigon.

De 10 kilomètres de longueur, le ruisseau traverse Pessac au niveau du parc de Camponac, Talence et Bordeaux en souterrain avant de se jeter dans la Garonne.

Le ruisseau du Serpent

Le ruisseau du Serpent prenait anciennement sa source au niveau du quartier du Haut-Lévêque.
D'une longueur de 3,7 kilomètres, il se jette dans le ruisseau d'Ars au niveau du quartier de Fontaudin.

Si votre propriété borde l'un de ces cours d'eau, vous avez un rôle clé à jouer : entretenir la végétation, repérer les plantes invasives et adopter les bons gestes pour préserver ces milieux fragiles.

Les bons gestes à adopter

Être propriétaire riverain : un rôle essentiel

Les cours d'eau de Pessac, comme ceux du reste de Bordeaux Métropole, sont non domaniaux. Cela signifie que la limite de votre parcelle se situe au milieu du lit du cours d'eau.

Vos droits

- Prélever de l'eau pour un usage domestique (dans la limite de 1 000 m^3/an avec un compteur).
- Pêcher avec une carte de pêche valide.
- Prélever des matériaux comme du sable, des graviers ou des galets **à condition de ne pas modifier l'écoulement ni la morphologie du lit de la rivière.**

Vos devoirs

- Entretenir régulièrement le lit et les berges du cours d'eau pour limiter le risque d'inondation et favoriser la biodiversité.
- Prévenir toute pollution : les rejets d'eaux usées, de produits chimiques ou de déchets sont strictement interdits.
- Préserver la ripisylve (végétation en bordure de rivière) car elle stabilise les berges et abrite de nombreuses espèces.

Entretenir la végétation : quand et comment intervenir ?

Un entretien raisonné est essentiel pour maintenir l'équilibre du milieu. Il ne s'agit pas de tout couper, mais d'intervenir au bon moment et au bon endroit.

Quand intervenir ?

- À l'automne ou en hiver, quand la faune est moins active.
- En cas d'obstruction importante, de végétation excessive ou à proximité d'habitation.
- En présence d'espèces invasives à traiter.

Comment entretenir la ripisylve ?

La ripisylve est une forêt naturelle qui se développe le long des rivières. Elle améliore la qualité de l'eau, prévient les risques d'inondation et d'écoulement des berges, elle favorise la biodiversité et limite le réchauffement de l'eau.

Les bons gestes :

- Enlever les débris flottants (branches, troncs) qui bloquent l'écoulement.
- Élaguer les branches trop basses ou penchées au-dessus de l'eau.
- Favoriser les espèces locales (aulnes, saules, frênes…) qui stabilisent les berges.
- Supprimer sans déraciner les arbres morts ou trop inclinés vers la rivière.
- Nettoyer les berges en évitant de les dégrader.

À éviter absolument :

- Curer le lit sans autorisation (risque d'érosion et de déséquilibre écologique).
- Couper ou débroussailler à raz ou de manière intensive.
- Utiliser des désherbants à moins de 5 mètres du haut de berge.

- Planter des espèces inadaptées ou invasives comme le mimosa, le peuplier ou le platane.
- Déposer des déchets verts ou gravats sur les berges.

Plantes invasives : les identifier pour mieux les enrayer

Les plantes exotiques envahissantes perturbent le fonctionnement naturel des rivières.

Elles se développent rapidement, privent les espèces locales de lumière et de nutriments et altèrent la qualité des cours d'eau.
Souvent introduites par méconnaissance, elles proviennent de plantations dans les jardins ou sur les berges, sans que l'on sache qu'elles ne font pas partie de la biodiversité locale.

Les espèces à surveiller

- Renouée du Japon
- Jussie
- Balsamine de l'Himalaya
- Ailanthe du Japon
- Robinier faux-acacia
- Bambou

Comment agir ?

- Ne pas arracher ni jeter les plantes dans la rivière : cela favorise leur propagation.
- Ne pas replanter d'espèces invasives sur les berges.
- Favoriser la végétation locale, plus stable et bénéfique pour le milieu.

En cas de doute, contactez un technicien rivière de Bordeaux Métropole pour obtenir des conseils avant toute intervention.
Attention, l'arrachage ou la manipulation des espèces invasives sans accompagnement technique peut aggraver leur dissémination

Ensemble, préservons nos rivières

Entretenir la végétation de sa berge, éviter les rejets polluants et reconnaître les plantes invasives : autant de gestes simples qui contribuent à la préservation des cours d'eau, à la sécurité des habitants et à la biodiversité locale.

Pour aller plus loin, consultez le Guide des bonnes pratiques pour les riverains des cours d'eau édité par Bordeaux Métropole à télécharger ci-dessous.

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS